



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 63357

### Texte de la question

M. Jean de Gaulle appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le montant des indemnités versées aux huissiers de justice requis d'assister à une audience. Le rapport de la commission de réforme de l'accès au droit et à la justice, dit « rapport Bouchet », préconise une rémunération horaire minimale de 200 francs pour les avocats intervenant dans le cadre de l'aide juridictionnelle. Parallèlement, les indemnités versées aux huissiers requis d'assister à une audience de tribunal s'échelonnent entre 50 et 100 francs, selon la nature de l'audience, ce qui représenterait une indemnité moyenne horaire de 10 francs. Même si les prestations fournies ne sont pas du même ordre, ce différentiel, alors même que les frais de gestion d'un cabinet ou d'une étude sont comparables, apparaît difficilement justifiable. Très sensible aux préoccupations exprimées par les huissiers de justice, il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur cette question et d'envisager, sur la base de ce rapport, de prendre les mesures adéquates de nature à corriger cet écart.

### Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la question de la rémunération des huissiers de justice pour le service des audiences pénales, fait l'objet, de même que le montant des droits relatifs à la délivrance des actes, en matière pénale et dans le cadre de l'aide juridictionnelle, de discussions engagées depuis décembre 2000 entre les représentants de la profession et les services de la chancellerie. La concertation qui se poursuit sur ces différents sujets, reliés entre eux par des perspectives budgétaires, doit aboutir rapidement à des résultats qui s'inscriront dans une démarche équilibrée et réaliste.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean de Gaulle](#)

**Circonscription :** Paris (8<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63357

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 juillet 2001, page 3800

**Réponse publiée le :** 13 août 2001, page 4726